

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1580

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Syndicat mixte des Monts d'Or - Approbation des modifications statutaires**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pilonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1580**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Syndicat mixte des Monts d'Or - Approbation des modifications statutaires**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte des Monts d'Or a pour objet de concevoir, programmer, réaliser ou faire réaliser tous travaux et aménagements concourant à la préservation, la restauration, la mise en valeur des Monts d'Or et de ses liaisons avec la Saône ainsi que tous les équipements nécessaires à l'accueil du public dans le respect de ce patrimoine naturel.

Il est constitué du département du Rhône, de la Communauté urbaine de Lyon et des communes d'Albigny sur Saône, Chasselay, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Limonest, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or et Saint Romain au Mont d'Or.

La commune de Lissieu, par délibération du 20 octobre 2009, a demandé à adhérer au Syndicat mixte des Monts d'Or.

Par délibération du 21 décembre 2009, le comité syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or a accepté, à l'unanimité, le principe de l'adhésion de cette commune faisant partie de l'unité géographique du massif des Monts d'Or.

L'intégration de cette commune nécessitant une modification statutaire, le syndicat a donc réorganisé ses statuts et également mis en place, à la demande de la Préfecture, un règlement intérieur.

Les modifications statutaires portent sur :

- la suppression de tous les articles relevant du règlement intérieur et qui y sont transférés,
- le passage de 11 communes-membres à 12 communes-membres (conduisant à un maintien du niveau de participation financière de la Communauté urbaine et à une légère diminution du pourcentage de son niveau de représentativité),
- le remplacement de la durée du Syndicat qui est actuellement "une durée liée à la réalisation de ses objectifs" par "une durée illimitée",
- la notion de "membres issus des communes" remplacée par celle de "titulaires de mandat électif communal d'une commune-membre",
- la mise à jour des références aux articles du code général des collectivités territoriales.

Un exemplaire de la charte d'objectifs des Monts d'Or définissant la nature des interventions du Syndicat est également annexé aux statuts.

Le comité syndical ayant approuvé ces modifications statutaires à l'unanimité, il est demandé au conseil de Communauté de se prononcer sur cette modification des statuts du Syndicat mixte des Monts d'Or ;

Vu ledit dossier et notamment le projet de statuts, le règlement intérieur ainsi que la charte d'objectifs des Monts d'Or ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Approuve les modifications des statuts du Syndicat mixte des Monts d'Or.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.